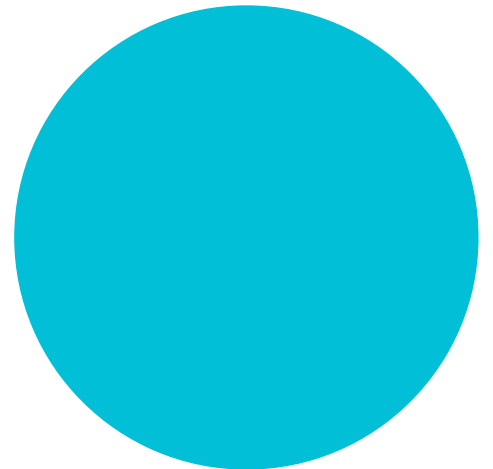
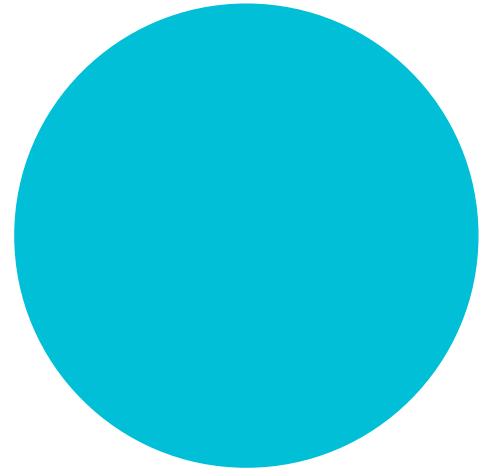


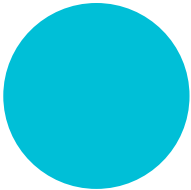
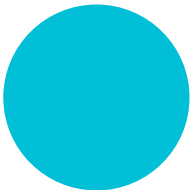
L'école de demain

Un défi pour les cantons romands



Pilotage de la scolarité obligatoire en Suisse

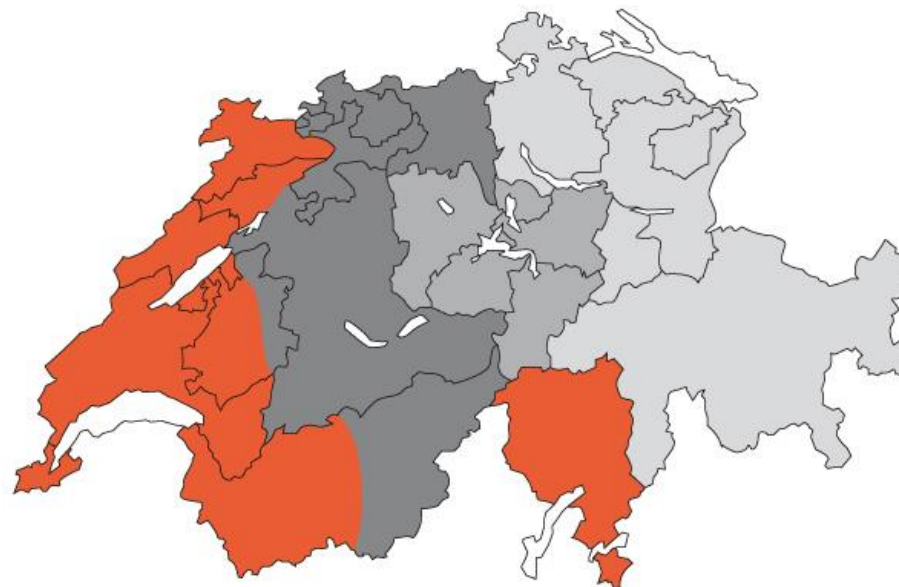
Niveau	Tâche	Instrument
CDIP	• Harmonisation des structures • Fixation de standards contraignants	• Concordat HarmoS
Région linguistique	• Coordination des contenus d'enseignement	• Un plan d'études par région • Coordination MER
Canton	• Pilotage du système éducatif cantonal	• Législation • Financement • Exécution
Commune Ecole	• Organisation et direction de l'école au niveau local • Mise en œuvre pédagogique	• Autonomie des écoles • Financement



Conférences nationales et régionales

Les cantons coordonnent leur travail sur le plan national au sein d'une instance politique concordataire : la CDIP.

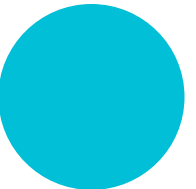
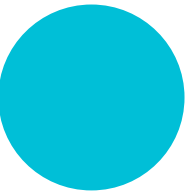
La CDIP est organisée en conférences régionales, dont la CIIP pour la partie latine du pays (Suisse romande et Tessin).



Créée en 1874, la **CIIP** est la plus ancienne des quatre conférences régionales, aux côtés de celles du Nord-Ouest (**NW-EDK**), de Suisse centrale (**BKZ**) et de Suisse orientale (**EDK-Ost**), formant ensemble depuis le 1^{er} janvier 2011 un espace alémanique au sein de la **D-EDK**.

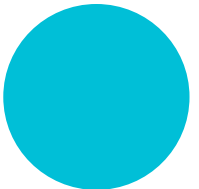
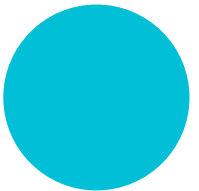
150 ans de collaboration intercantonale latine 😊

- Promotion de politiques éducatives communes.
- Objectifs partagés.
- Échanges d'informations et de bonnes pratiques.
- Veille scientifique et documentation pédagogique.
- Indicateurs de l'Espace romand de la formation.
- Harmonisation des programmes et des moyens d'enseignement.



En 2003, la CIIP déclarait:

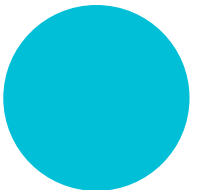
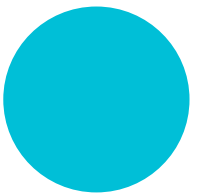
- L'école publique assume des missions d'instruction et de transmission culturelle auprès de tous les élèves. Elle assure la construction de connaissances et l'acquisition de compétences permettant à chacun et chacune de développer ses potentialités de manière optimale.
- L'école publique assume des missions d'éducation et de transmission de valeurs sociales.
- L'école publique assure l'acquisition et le développement de compétences et de capacités générales.



En 2007, la CIIP signait la Convention scolaire romande:

Domaines de coopération obligatoires

- *Découlant de l'accord suisse (HARMOS)*
 - Scolarisation: généralités, début, degrés
 - Tests de référence (CDIP)
 - Plan d'études romand
 - Moyens d'enseignement et ressources
 - Portfolios nationaux et internationaux
- *Coopération régionale*
 - Formation initiale et continue des enseignant.es et cadres
 - Épreuves romandes
 - Profils de connaissance/compétence



En 2007, la CIIP signait la Convention scolaire romande:

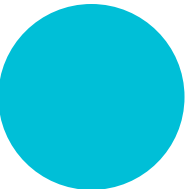
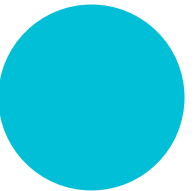
Domaines de coopération non obligatoires

- *Possibilité de faire des recommandations*

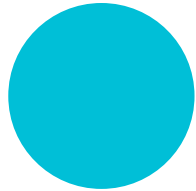
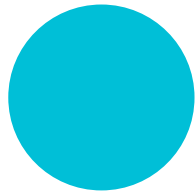
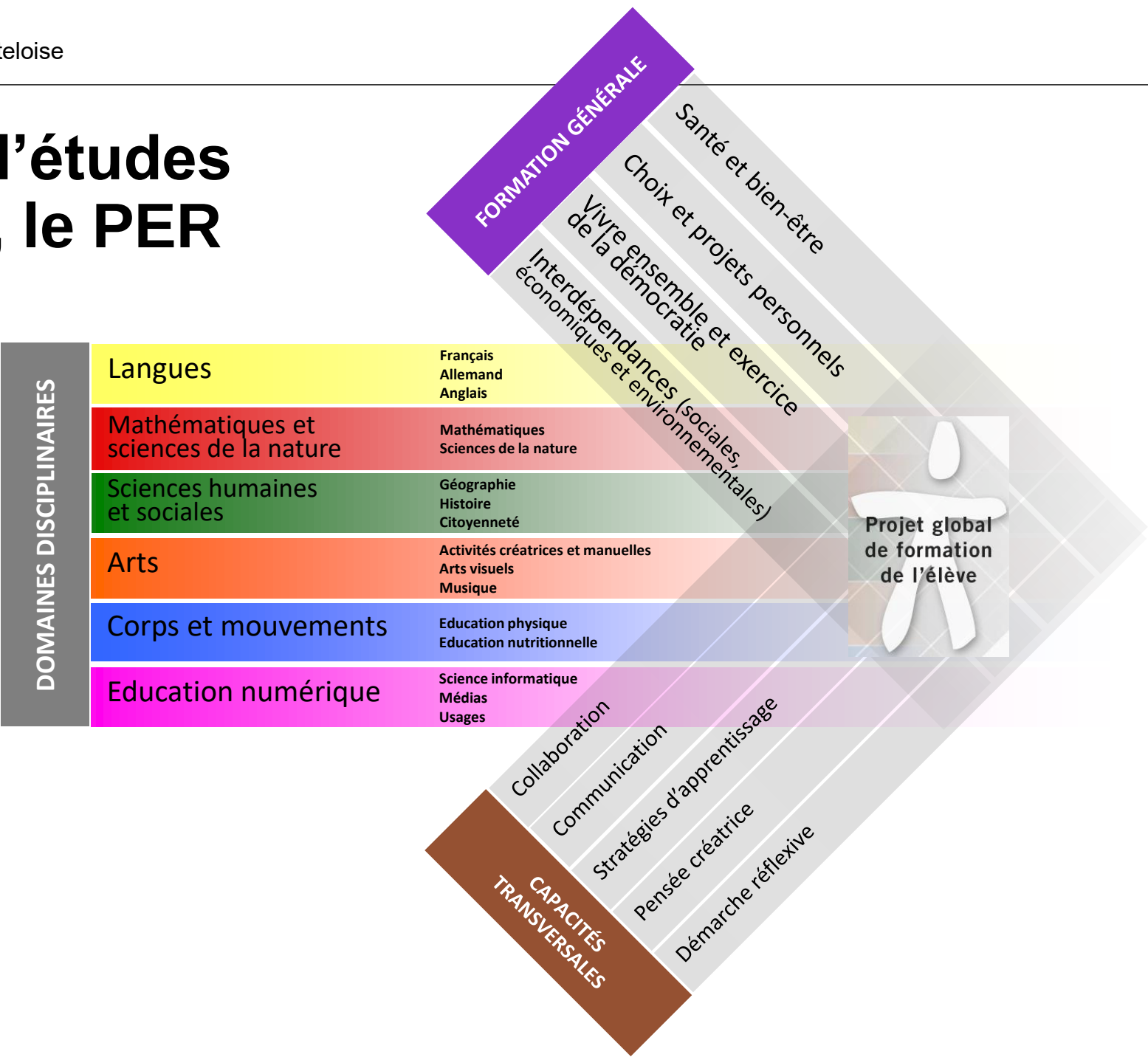
La Commission interparlementaire

Le contrôle de la CIIP et donc des cantons se fait via la Commission interparlementaire qui se réunit deux fois par an et reçoit chaque année, un rapport qui décrit:

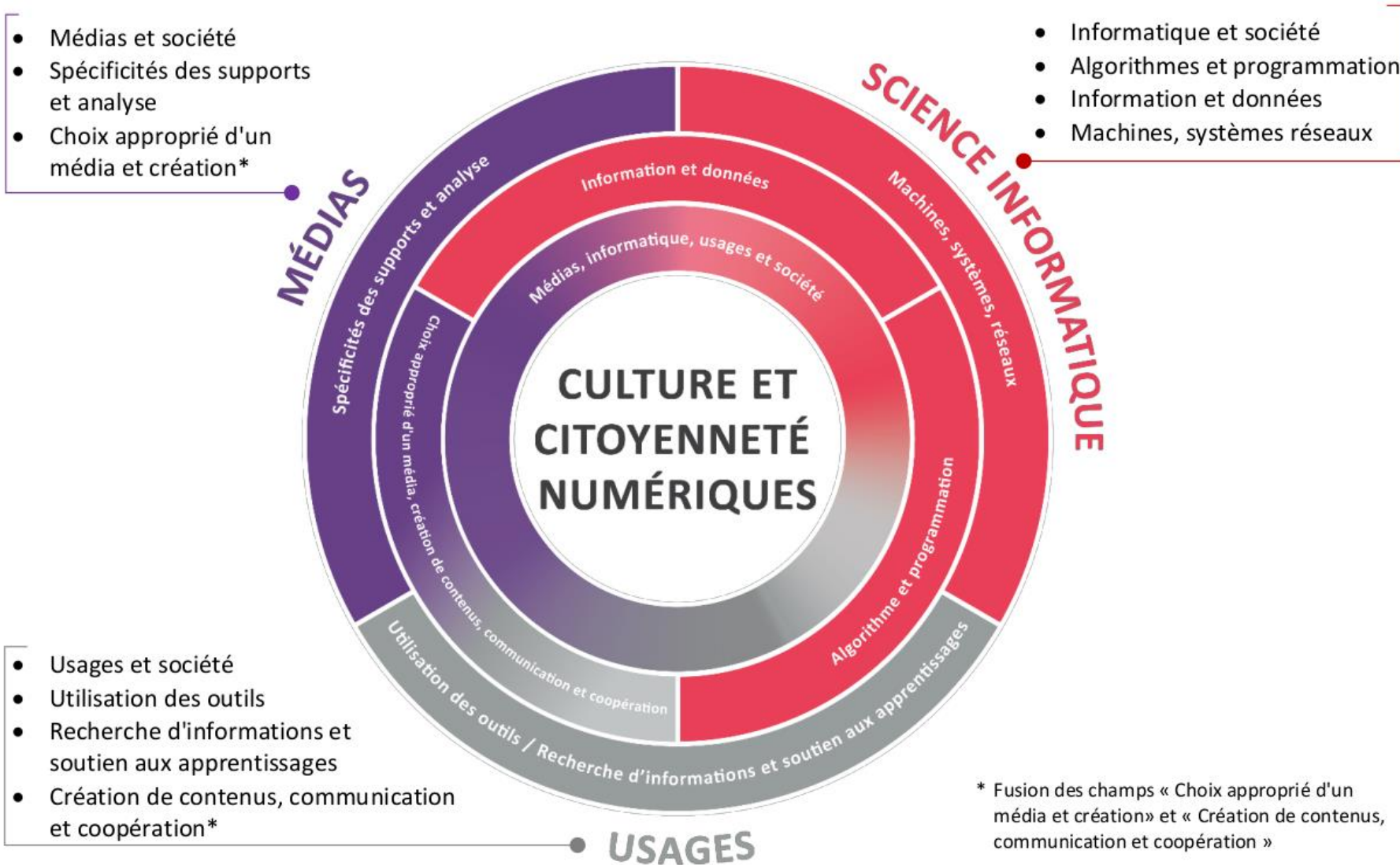
- a) L'exécution de la Convention
- b) Le budget annuel et planification
- c) Les comptes annuels



Un plan d'études commun, le PER



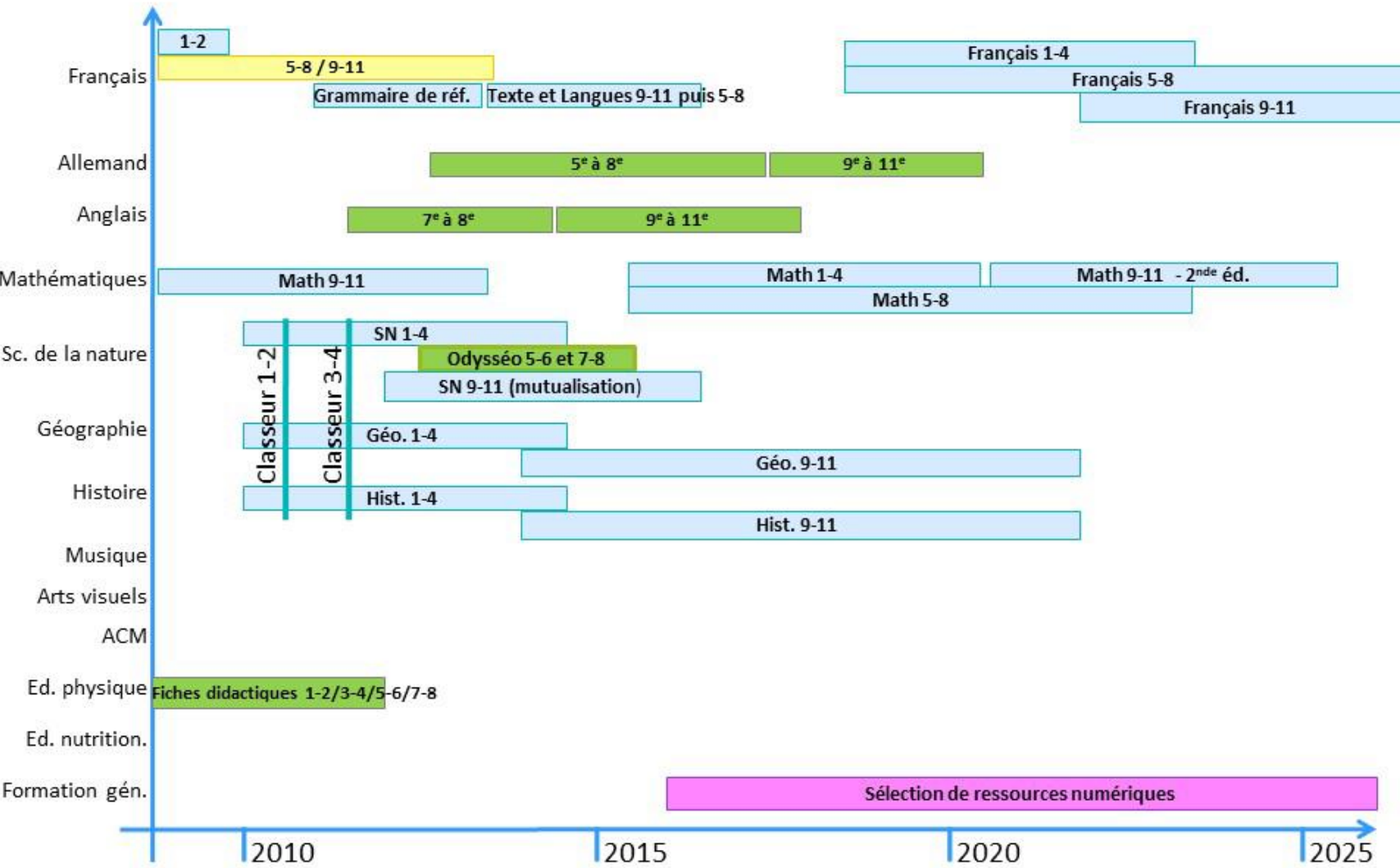
Le nouveau domaine du PER



Des moyens d'enseignement communs, les MER

CSR-art.9 - Vue transversale des années de réalisation des moyens d'enseignement romands

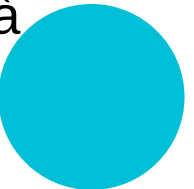
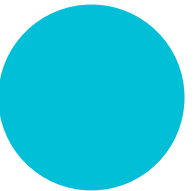
- al.2a Adopter ensemble unique de ME
- al.2b Adopter un choix de deux à trois
- al.2c Définir une offre ouverte
- al.2d Réaliser un MER



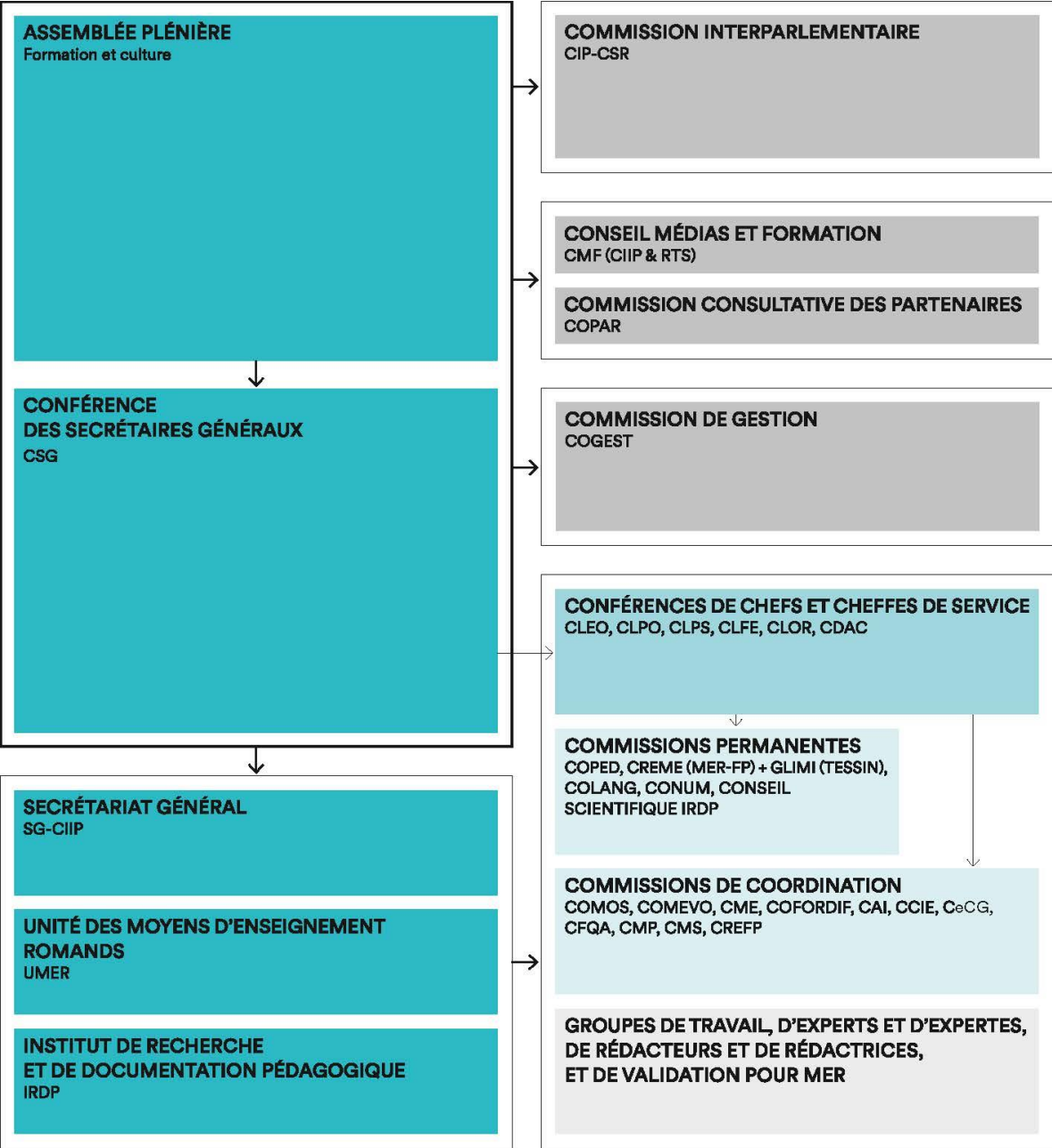
Convention scolaire romande et souveraineté cantonale

Au-delà des domaines de coopération obligatoires, les cantons restent souverains pour, notamment, les points suivants :

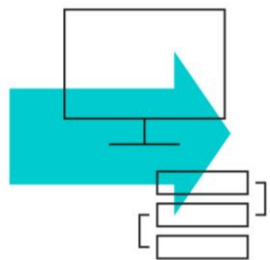
- La mise en œuvre du PER ou des MER (calendrier, grille horaire, etc.).
- Le déploiement de l'éducation numérique (moyens alloués, création de sites, mise à disposition du matériel, etc.).
- L'organisation de l'école (classes à niveaux au cycle 3, effectifs, salaires, allocation des ressources, etc.).
- Les projets particuliers (PRIMA/ANIMA, ECRH, etc.).
- La gouvernance de l'école (répartition des tâches entre le canton et les communes).
- Le développement de ressources complémentaires (papier et/ou en ligne, comme par ex. à Neuchâtel : www.rpn.ch).
- Les réponses aux demandes du Grand Conseil dans le domaine de l'école.



Organisation de la CIIP



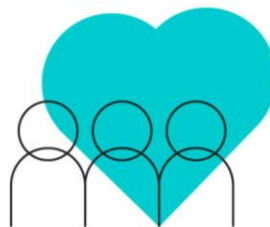
En 2024, la CIIP définit 8 priorités politiques



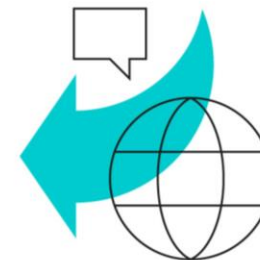
Poursuite de la mise en œuvre
du plan d'action en faveur de
l'Éducation numérique



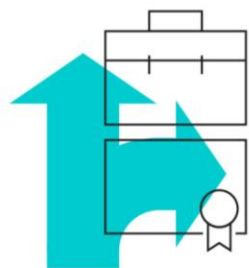
Éducation en matière
de citoyenneté, de durabilité
et de santé



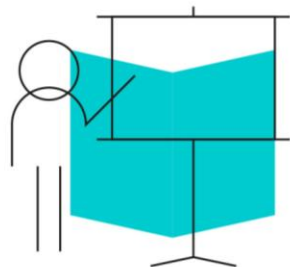
Inclusion/intégration scolaire
et gestion de la diversité



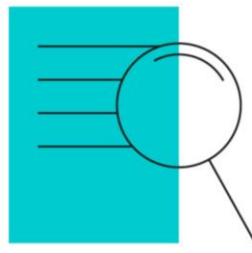
Langues, mobilité
et échanges



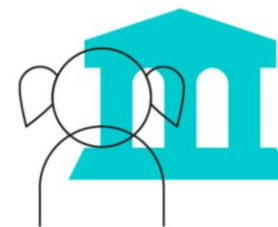
Choix de carrière et formations
post-obligatoires



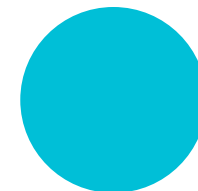
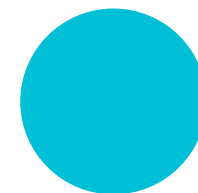
Profession enseignante
et formation



Suivi de la mise en œuvre
de la Convention scolaire
romande



Médiation culturelle jeunes
publics



Les défis actuels

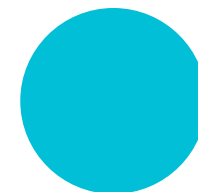
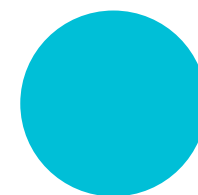
Lien école-société



En lien avec les compétences transversales et la formation générale du PER et la deuxième priorité de notre programme d'activité.

Au niveau intercantonal les travaux se centrent sur quelques thématiques-phares comme:

- L'intégration sur le terrain scolaire des apprentissages transversaux liés à l'éducation à la citoyenneté et en vue d'un développement durable dans l'enseignement disciplinaire.
- Une attention particulière portée à la santé psychique et physique de la population actuelle des élèves, en lien avec l'exposition aux écrans, aux perturbateurs endocriniens, etc..
- L'intensification du dialogue intercantonal et de l'échange de bonnes pratiques au sujet de la thématique du harcèlement scolaire.
- La promotion des actions ou programmes valorisant les relations respectueuses et le "vivre-ensemble" et visant à renforcer les compétences psychosociales chez les jeunes.



Les défis actuels

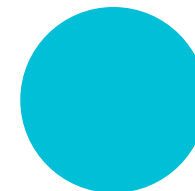
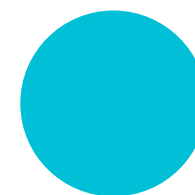
Relation école-famille



Cette question est traitée au sein de notre commission des partenaires (COPAR) et est en lien avec la deuxième priorité de notre programme d'activité.

Au niveau intercantonal les travaux se centrent sur quelques thématiques-phares comme:

- Le dialogue entre les différents partenaires de l'école: enseignant.es / directions /parents et plus particulièrement sur les liens famille-école.
- La problématique du climat scolaire, de la gestion de situations à l'origine de perturbations scolaires (comportements perturbateurs et inadaptés).
- Les préventions et promotions de la santé à l'école.
- La recherche de leviers qui favorisent un climat scolaire bienveillant et propice à l'enseignement ainsi qu'aux apprentissages.
- L'intensification du dialogue intercantonal et de l'échange de bonnes pratiques au sujet des rôles des différent.es intervenant.es au sein de l'école.



Les défis actuels

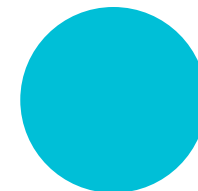
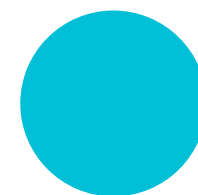
École pour tous



En lien avec la troisième priorité de notre programme d'activité.

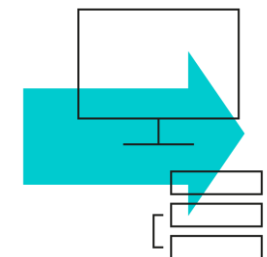
Au niveau intercantonal les travaux se centrent sur quelques thématiques-phares comme:

- Les critères et conditions-cadres d'une école à visée inclusive/intégrative pour la gestion des élèves ayant des besoins éducatifs particuliers liés ou non à une déficience ou un trouble.
- Les dispositifs à même d'assurer les mesures compensatoires, au sein de l'école ordinaire, nécessaires aux enfants et aux jeunes à besoins éducatifs particuliers tout au long de leur formation (scolarité obligatoire et post-obligatoire).
- L'anticipation des flux migratoires et de l'arrivée d'élèves réfugié.es, afin d'en améliorer la gestion et de favoriser leur intégration (scolarité obligatoire et post-obligatoire).
- L'adaptation des formats des MER et ressources d'enseignement pour les rendre accessibles à l'ensemble des élèves.
- Réflexion sur les dispositifs à même d'assurer l'accès à une formation et au monde professionnel pour toutes et tous (prévention et transition).



Les défis actuels

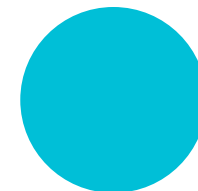
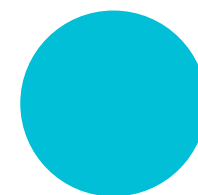
Numérique



En lien avec la première priorité de notre programme d'activité.

Au niveau intercantonal les travaux se centrent sur quelques thématiques-phares comme:

- La mutualisation des ressources et supports d'enseignement, selon des critères à définir, y compris quant à l'interopérabilité des plateformes cantonales.
- La définition des critères qualitatifs des ressources numériques d'apprentissage.
- La veille scientifique et le soutien aux réflexions et éventuels développements quant à l'usage éclairé et situé des intelligences artificielles dans l'éducation.
- La concertation et l'échange en matière d'infrastructures et d'équipement.



Merci de votre attention

